Case
FRC
20115

MÉMOIRE
SECRET
AU ROI,
OU
OBSERVATIONS
DE M. LE COMTE DE KERSALAUN,
SUR LE DISCOURS
Prononcé par M. DE CALONNE, *dans l'Assemblée des Notables*,
Le vingt-sept Février 1787.

Quis talia fando? . . . .

THE NEWBERRY
LIBRARY

AVIS DE L'ÉDITEUR.

NOUS croyions avoir perdu tout eſpoir de donner au Public les réflexions ſur le Diſcours de M. de Calonne, prononcé le 27 Février dernier dans l'Aſſemblée des Notables, tant par le refus obſtiné de l'Auteur de le communiquer depuis la chûte du Contrôleur-Général, que par l'événement qui lui eſt arrivé, & dont voici les détails.

Dans la nuit du 5 au 6 Avril, l'Exempt Quidor & le Commiſſaire Chénon ſont deſcendus chez M. le Comte de Kerſalaun, rue de la Feuillade, Hôtel de la Feuillade, ayant à leur ſuite deux Agens de la Police; & malgré l'abſence du Comte, qui étoit à Verſailles, on a forcé ſes armoires, fouillé par-tout, & ſaiſi ſes papiers.

C'eſt cependant à cet événement que le Public eſt redevable de la publication des réflexions de M. de Kerſalaun ſur le Diſcours de M. de Calonne: le Commiſſaire Chénon ayant cru pouvoir montrer à ſes

amis, à ſes Clercs même, les Mémoires ſaiſis chez le Comte, on conçoit aiſément combien il nous a été facile de nous en procurer un exemplaire. Nous nous ſommes empreſſés d'en multiplier les copies: quelque long & quelque pénible qu'ait été ce travail, nous nous y ſommes voués avec zele par égard pour le Public. Nous avons ajouté à la fin de l'Ouvrage la copie de la lettre que M. de Kerſalaün écrivit à M. de Calonne, le lendemain de la fouille faite chez lui. Nous avons cru que le Lecteur nous ſçauroit gré de lui avoir fait part de tous ces détails.

Ces réflexions de l'Auteur ſont deſtinées à faire corps avec le Diſcours du Miniſtre des Finances.

Sire,

Le zele le plus pur & le plus désintéressé pour la gloire de Votre Majesté, *& pour le bonheur de votre Royaume, m'engage à mettre à vos pieds des observations simples & modestes sur le compte rendu de la situation présente des Finances. Le résultat du Discours de votre Contrôleur-Général est alarmant: les innombrables contradictions qu'il renferme, sont seules un préservatif contre son exactitude.*

Quand Votre Majesté, *marchant sur les traces du Roi dont le nom sera toujours cher aux Français, assemble les Notables de la Nation pour recevoir leurs conseils, tout Sujet fidele & éclairé lui doit le tribut de ses lumieres & de son*

amour ; & on ne peut pas, en ce cas, faire un crime à un Gentilhomme Breton, habitué aux travaux de l'Administration publique, d'offrir à VOTRE MAJESTÉ *ses réflexions modérées sur les surprises qui paroissent être faites à la bonté de son cœur.*

Servir, SIRE, *la Patrie & l'Etat, est le premier devoir d'un Sujet & d'un Gentilhomme Français.*

Je suis avec le plus profond respect,
SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant serviteur & très-fidele Sujet,
Le Comte DE KERSALAUN.

SIRE,

L'ÉMOTION de la plus vive ſenſibilité a ſaiſi tous les cœurs, en apprenant la réſolution paternelle que Votre Majeſté avoit priſe de communiquer à ſon Peuple ſes intentions de le ſoulager & de réformer les abus; mais il eſt impoſſible que la douleur n'ait pas ſuccédé à la confiance, en entendant M. le Contrôleur-Général dévoiler tout-à-coup l'attitude de la pénurie (1), un danger imminent, un déſordre ſubſiſtant (2), après avoir, pendant trois ans, annoncé des vues d'ordre, de liquidation, des meſures priſes pour aſſurer l'équilibre entre les recettes & les dépenſes (3), un plan qui mettra l'ordre dans toutes les parties (4), d'après lequel tout annonce un Etat proſpere, & en garantit l'acquittement prochain de la totalité des dettes exigibles, en même temps que la libération ſucceſſive de la dette conſtituée (5).

L'émotion de la plus vive ſenſibilité, c'eſt d'apprendre.

(1) Page 15. (2) Page 21.
(3) Édit de Décembre 1783.
(4) Édit d'Août 1784.
(5) Obſervations de M. de Calonne au Parlement, en Décembre 1785.

Des Traités avec la Hollande.

Encore si la France & l'Europe étoient fondées à ne pas plus compter sur cette triste vérité que sur le fait hazardé d'un Traité de Commerce conclu avec la Hollande ! Mais les contradictions incroyables du Discours du Ministre de Votre Majesté ne décelent malheureusement que trop son embarras à dévoiler la crise où est l'Etat.

Un crédit... effet d'une confiance...

Ainsi le crédit, selon lui, a recouvré le ressort qu'il ne peut avoir que par l'effet d'une confiance méritée, & il avoue cependant (1) avoir dissimulé la réalité de la pénurie ; il dévoile (2) le danger sans cesse imminent... de l'Etat.... l'impossibilité de faire aucun bien, de suivre aucun plan d'économie.... aussi longtemps que le désordre subsistera ; enfin, le déficit... (3), dont les causes sont trop publiques pour que les effets en soient mystérieux.

En effet, SIRE, le crédit consiste dans l'opinion du bon ordre ; le taux de l'argent est le barometre du crédit, & il est notoire que l'argent est au moins à 10 & 12 pour 100 d'intérêt. Le crédit prétendu n'est donc que l'effet du fléau éphémere de l'agiotage, qui laisse sans cours tout ce qui n'entre pas dans le calcul de son jeu dévorant.

Les soulagemens du Peuple.

Comment, en de pareilles circonstances, assurer que le peuple a reçu des commencemens de soulagement, sinon en dissimulant que ce

(1) Page 16. (2) Page 21. (3) Page 20.

n'a

n'a été qu'à l'aide d'un impôt mis extraordinairement en 1784 ſur les penſions des Citoyens, & les traitemens de Finances. Tandis que votre Miniſtre avance (1) qu'il n'y a eu directement ni indirectement aucune ſorte d'augmentation d'impôts pendant ſon miniſtere, il ne diſſimule pas moins que les Vingtiemes & Capitations ont été forcés par-tout. Il eſt facile à Votre Majeſté de le vérifier par les états des différentes années, & en ſe faiſant rendre compte des innombrables réclamations faites dans votre bonne Ville de Paris ſeulement.

Trois années y employées.

On y eſt bien plus embarraſſé, quand enſuite on y lit que trois années ont été employées au préliminaire... indiſpenſable de liquider le paſſé, ſolder l'arriéré, ſe mettre au courant de toutes les parties ... pour aſſeoir ſur une baſe ſolide la véritable ſource du bonheur public, quoiqu'on liſe (pag. 15) cet aveu, que ce n'eſt que *depuis un an* que votre Miniſtre n'a ceſſé de travailler à prendre une connoiſſance plus certaine qu'on ne l'avoit eue juſqu'à préſent de la ſituation des Finances.

Après de telles diſtractions, il n'eſt pas étonnant que M. de Calonne ait l'air d'oublier les véritables circonſtances de ſon avénement au Miniſtere. Votre Majeſté les apprendra plus ſûrement de la bouche même de l'ancien Miniſtre, ſi digne de l'eſtime qu'elle lui a conſer-

---

(1) Page 12.

A la fin de 1783 l'alarme étoit générale.

vée. Tout le Conseil sçait que l'alarme d'alors fut purement factice, & le résultat particulier d'une intrigue ourdie pour perdre ce Ministre vertueux, en lui faisant casser précipitamment le Bail des Fermes, pour en désunir les Traites, dont on lui dissimuloit la cession secrettement faite depuis long-temps.

120 millions à payer des dettes de la guerre.

Aussi ne peut-on avancer qu'à cette époque le vuide étoit de plus de six cens millions, & qu'il n'y avoit ni argent ni crédit, sans se mettre directement en contradiction avec soi-même; puisqu'en adoptant, contre la vérité, que depuis 1781 jusqu'en 1783 (1), les emprunts monterent à 450 millions, c'est fournir la preuve arithmétique du plus grand crédit, qui, comparé avec celui que M. de Calonne se prête, donneroient tout l'avantage, en ce genre, à la précédente administration sur la sienne.

Aujourd'hui l'argent abondant.

Car si aujourd'hui l'argent est abondant, le crédit rétabli.... la négociation fort active, il n'est pas moins vrai que nous connoissons la réalité de la pénurie (2) & le trouble de l'agiotage (fléau éphémere), que les mesures prises par Votre Majesté feront bientôt disparoître.

Cependant une Commission a été créée depuis long-temps pour exécuter ces mesures; mais son Chef (3) jusqu'ici a laissé tout à desirer de sa justice & de son impartialité : Votre Majesté elle-même vient de sévir contre les principaux

---

(1) Page 18. (2) Page 15. (3) M. le Noir.

agens de ce fléau ; mais votre Miniſtre a eu auſſi-tôt l'art de ſuſpendre vos ordres perſonnels, qui alloient véritablement faire diſparoître le fléau avec ſes auteuts. On aſſure qu'il a fait plus, en prenant ſur lui d'accommoder les joueurs, & de faire ſupporter une partie de la perte au Tréſor royal.

48 millions d'extraordinaire employés au rapprochement des rentes.

Tout devient incertain ſous la main de M. de Calonne. En 1787, il déclare que 48 millions d'extraordinaire ont été employés à l'utile rapprochement des rentes ; en 1785, il aſſuroit au Parlement n'y en avoir dépenſé que dix-neuf (1).

32 millions de reſcriptions rembourſés.

Il eſt moins douteux que 32 millions du reſtant des reſcriptions ſuſpendues ont été rembourſés, ou plutôt dénaturés avant terme.... leur nom, qui étoit un ſcandale en Finances, n'exiſte plus ; mais ſi ce n'eſt que par un virement en rentes viageres, conſtituables ſur toutes têtes, qui ait produit au Banquier de Ruay 2,652,269 liv. de rentes ſur trente têtes Genevoiſes, payables en l'Hôtel-de-Ville, c'eſt alors, ſous un autre nom, un nouveau ſcandale, qui doit coûter à l'Etat un tiers plus que l'ancien.

Des reſſources ſi fécondes.

Les reſſources ſi fécondes, qui ont obvié à tous les dangers, excepté au danger ſans ceſſe

(1) Obſervations fournies au Parlement en Décembre 1785.

imminent (1), ont été ſimples & faciles ; auſſi ont-elles été portées à plus d'un milliard d'emprunts, ou d'affaires, ſans qu'il ſoit vrai qu'il ait été ſatisfait à la maſſe énorme d'engagemens & de dettes qui exiſtoit, puiſque, d'une part, la liquidation réglée par l'Edit du ſalutaire & inébranlable établiſſement de la Caiſſe d'amortiſſement, eſt tellement à exécurer encore, que pendant les dix années prochaines il s'éteindra un capital de plus de 400 millions (2), & que, d'autre part, il exiſte un déficit annuel conſidérable, qui a pris de nouveaux accroiſſemens (3), en un mot, un vuide effrayant (4).

Qui ont ſatisfait à la maſſe énorme de dettes.

Qu'il étoit économique d'accélérer les travaux de Cherbourg.

Il n'étoit donc rien moins qu'économique, en pareille occaſion, d'accélerer des travaux.... de ſolder des indemnités renvoyées à des circonſtances plus heureuſes (5).... de porter l'exactitude des paiemens au-delà de l'exigibilité (6), d'entreprendre des établiſſemens même utiles, & toujours payés par le peuple, qui auroit mis au rang des ſoins pris pour ſon bonheur l'exécution, par préférence, du plan de libération adopté dès 1783, ou des meſures priſes pour aſſurer l'équilibre entre les recettes & les dépenſes, meſures qui proſcrivoient les travaux même utiles.

La totalité des fonds rendus au département des Ponts & Chauſſées.

Qui, aſſuré par l'Edit de Décembre 1784, que ſon ſoulagement va être l'effet de la dimi-

(1) Page 21. (2) Page 21. (3) Pages 18 & 20.
(4) Page 22. (5) Page 12. (6) Page 15.

nution des frais de recouvrement, compte au contraire en 1787, un décuplement dans les frais de Bureaux du département des Ponts & Chaussées, comme dans les autres départemens de Finances, sur-tout depuis 1783, & s'entend annoncer, en derniere analyse, que l'Etat est dans une crise qui, en la retardant, ne pourroit être que plus funeste (1).

L'encouragement de notre Commerce dans l'Inde auroit été plus analogue au plan d'amélioration, si la Compagnie nouvelle n'excitoit pas les réclamations de la France & de l'Inde tout-à-la-fois; si elle n'étoit pas une Compagnie privilégiée, & de monopole, dont les effets du zèle & le doublement des fonds ont pour principal objet l'agiotage, & qui, fondée sur un privilege, est dès-lors un de ces abus dont l'existence (2) pese sur la classe productive & laborieuse... abus de privilege pécuniaire.... exception à la Loi commune.... exemptions injustes.... qui ont les racines les plus profondes & les branches les plus étendues.... abus, par conséquent, que, suivant M. de Calonne même il s'agit aujourd'hui bien moins de vanter que d'anéantir pour le salut public.

Notre commerce dans l'Inde qui prend consistance.

Si on examine de même l'opération sur les monnoies d'or, on voit qu'elle n'a produit que perte & embarras dans le Commerce, que

L'opération sur les monnoies d'or a produit un avantage.

---

(1) Page 21. (2) Page 23.

le bénéfice conſidérable qu'elle a, dit-on, procuré à l'Etat, avoit été annoncé comme modique dans la réponſe de Votre Majeſté à ſon Parlement, conſignée dans ſes regiſtres en 1786; que le doublement des droits accordés aux monnoyeurs, & quelques fraudes ſur leſquelles la Cour des Monnoies inſtruit en ce moment une procédure importante, feront diſparoître tout bénéfice, s'il ne conſtitue pas le Tréſor royal en perte de pluſieurs millions.

Comment concevoir enſuite que votre Miniſtre ait cru qu'il étoit utile à votre gloire & au tableau du bonheur public, d'allier dans le même diſcours l'étalage pompeux des Quais de Marſeille.... des Places.... & des Points de vue de Bordeaux...... des Travaux de Lyon..... des Arênes de Niſmes...... du Palais de Juſtice d'Aix, des Halles & Ponts de Paris...... monumens dignes d'illuſtrer votre regne, avec l'humiliant aveu d'un attitude de pénurie. Pourquoi diſſimuler un autre monument extraordinaire, digne de trouver ici ſa place? Le mur de Paris, dont le devis étoit d'environ quatre millions, & qui en coûtera peut-être quinze à Votre Majeſté. Seroit-ce pour pouvoir mieux concilier l'éloge de la décoration du Royaume aux dépens du Public, avec la parole touchante de Votre Majeſté, de ſacrifier toute dépenſe d'agrément.... de ſuſpendre

jusqu'aux constructions sur les fonds de ses bâtimens.... pour n'apporter aucun dérangement aux dispositions qu'elle a ordonnées pour ses Finances (1).

S'il est possible qu'au milieu de toutes ces entreprises.... chaque créancier de l'Etat ait touché ce qu'il avoit droit de prétendre, pourquoi le vuide, le désorde...... le danger..... la crise ?

Que chaque Département a reçu ce qu'il a jugé nécessaire.

La triste allégation de la situation fâcheuse des Finances doit donc être plus que jamais la formule des réponses de l'Administration.

Si des indemnités.... renvoyées à des circonstances plus heureuses, ont été cependant soldées dans un moment de pénurie (2), comment prétendre que c'est avoir suivi les mouvemens de la bienfaisance, sans avoir éprouvé le regret d'avoir agravé les charges du Peuple, sans qu'il y ait eu directement ni indirectement aucune sorte d'augmentation d'impôts, quand les Vingtiemes & la Capitation sont forcés partout, quand on a établi en 1784 un dixieme sur les pensions & traitemens de Finances, & quand, en 1787, on propose des accroissemens énormes d'impôts.

Plusieurs indemnités renvoyées à des circonstances plus heureuses, soldées.

Par ce rapprochement, il est facile de juger si *depuis trois ans* les dépenses ont été

Depuis trois ans les dépenses surveillées.

---

(1) Arrêt du Conseil, du 14 Mars 1784.
(2) Page 15.

ſurveillées avec attention, & s'il y a eu de l'ordre dans le régime des Finances, dont M. de Calonne déclare (1) que ce n'eſt que *depuis un an* qu'il n'a ceſſé de travailler à prendre une connoiſſance plus certaine qu'on ne l'avoit eue juſqu'à préſent.

Des effets ſalutaires, de grands réſultats.

Au reſte, des effets ſalutaires ne permettent pas de préſumer un principe vicieux. Il n'y a que les gens mal inſtruits qui ſoient aſſez vains pour juger autrement que par les grands réſultats : c'eſt par eux qu'on doit apprécier l'économie dans une vaſte adminiſtration. Votre Contrôleur-Général, Sire, ne doit pas ſe plaindre quand on ne le juge que ſur ſes propres principes. Quels ſont les effets ſalutaires.... les grands réſultats de ſon économie, définie ſelon ſon intérêt (2)? La réalité de la pénurie (3), un déficit conſidérable (4), un danger ſans ceſſe imminent (5), une criſe qui, retardée, ne peut devenir que plus funeſte.... un déſordre qui, auſſi long-temps qu'il ſubſiſtera.... ne permet de ſuivre aucun plan économique.... de faire aucun bien.... un vuide effrayant (6) : tels ſont les *effets ſalutaires*.... les *grands réſultats* de l'adminiſtration des Finances depuis la fin de 1783, confeſſés par l'Adminiſtrateur même. Le *principe* eſt donc *vicieux* ; ce n'eſt pas moi qui conclus, Sire, c'eſt votre Miniſtre.

(1) Page 14. (2) Page 13. (3) Page 15.
(4) Page 18. (5) Page 21. (6) Page 12.

Le

Le Public l'attribue à cette économie qui n'eſt propre qu'à M. de Calonne, économie dont ſon caractere contrarie le devoir.... qu'il aime peu à *montrer*, qui n'affecte jamais l'autorité... acceſſible aux demandes, *qui laiſſe parler de ce qu'elle accorde*..... qui n'a pas l'utile & commode réputation d'inflexibilité... mais l'extérieur de facilité, à qui enfin l'apparence n'importe guere, tandis que la réalité n'eſt cependant rien moins qu'inconteſtable, à la vue de ces travaux ſuivis, déterminés... de ces canaux ouverts (1), de ces établiſſemens..... ſecourus (2), de ces indemnités précédemment renvoyées à des circonſtances plus heureuſes... & ſoldées (3); en un mot, à la vue de tout ce qui a été donné, acquis, échangé, emprunté & anticipé depuis que Votre Majeſté a daigné charger M. de Calonne de ſes Finances, malgré la réalité de la pénurie (4).

L'économie acceſſible aux demandes.

L'utile & commode réputation de l'inflexibilité.

Il faut pourtant rendre hommage à ſa franchiſe : il convient enfin qu'il s'eſt bien gardé de prendre l'attitude de la pénurie au moment où il devoit en diſſimuler la réalité (5). Mais eſt-il honorable pour Votre Majeſté, glorieux

La réalité de la pénurie.

(1) Page 8. (2) Page 9.
(3) Page 12. (4) Page 15.
(5) Il paſſe pour conſtant à Paris que Milord Pitt envoya demander à votre Ambaſſadeur, lorſqu'il eut lu le Diſcours de M. de Calonne, ſi ce n'étoit pas un Pamphlet. Votre Majeſté peut éclaircir ce fait, qui eſt très-répandu à Paris.

pour la Nation, prudent pour l'Etat, utile au crédit, de révéler à l'Europe que l'Adminiſtration, depuis trois ans, n'a été que ruſe & illuſion; ſes liquidations (1), de ſimples paroles; ſes établiſſemens (2), des parades; ſes monumens (3), des décorations; que le paſſé, l'arriéré (4), toutes les parties ne ſont au courant qu'en revirement, & que l'Etat, au vrai, eſt l'attitude de la pénurie (5), un danger ſans ceſſe imminent (6), un vuide effrayant (7)?

Le Roi a jugé les motifs.

Non, Sire, Votre Majeſté n'a pas eu ſous les yeux le compte ſincere de ſes Finances; elle n'a donc pu juger les motifs d'une telle adminiſtration; elle n'en a point réglé la marche; c'eſt outrager ſa juſtice, ſon eſprit d'ordre. Votre Majeſté eſt trompée lorſque, parvenue à la gloire d'être le Pacificateur des deux Mondes, elle a commencé par rappeller les forces & raminer la vigueur du corps politique; elle n'a voulu finir par découvrir à l'Univers les plaies invétérées de ſon Royaume, en ne propoſant pour remede curatif que la ſubverſion de la conſtitution de ſa Monarchie.

Depuis un an.

C'eſt là cependant le point où je ſuis parvenu depuis un an, dit avec complaiſance votre Miniſtre, qui a employé trois années à aſſeoir

---

(1) Page 7. (2) Page 9. (3) Page 10. (4) Page 5 (5) Page 15. (6) Page 21. (7) Page 22.

la ſource du bonheur public ſur une baſe ſolide (1), en même temps que *depuis un an* il n'a ceſſé de travailler à prendre une connoiſſance plus certaine de la ſituation des Finances, & qui ſe plaît, en conſéquence, à rendre compte des méditations profondes; des travaux énormes auxquels il s'eſt livré; des difficultés qu'il a vaincues pour diſcerner les parties hétérogenes invariales;... la confuſion, le rejet des valeurs;.. la multitude innombrable des cauſes imprévues... enfin, le mêlange de l'arriéré, du courant, du futur, du fixe, & de l'éventuel;.... du réſultat des viremens;.... de l'effectif, quoique ſuivant l'Edit d'Août 1784, le compte rendu & détaillé de la maſſe entiere de la dette publique, eût été dès-lors diſcuté au Conſeil; quoique le paſſé, l'arriéré, tout ſoit ſoldé, & que trois années aient été employées à ce préliminaire indiſpenſable (2), ſans préjudice néanmoins de la liquidation qui s'opere annuellement, ſuivant l'Edit de 1784 (3).

Il eſt évident que cet étrange contraſte eſt de nature à offrir à Votre Majeſté des réſultats qui ne ſont ni douteux, ni ſatisfaiſans, ſoit dans les comptes dreſſés.... pour l'année 1784, ſoit dans ceux faits pour une année ordinaire.

Les réſultats ni douteux ni ſatisfaiſans.

Tout ſemble, il eſt vrai, expliqué par l'annonce vague d'un déficit qui exiſte depuis des

Le déficit qui exiſte depuis des ſiecles.

(1) Page 5. (2) Page 5. (3) Page 7.

fiecles. Mais quand on contrarie l'opinion commune, pour dire une telle vérité ; quand on accufe, en face de fon Roi & des Notables affemblés, la foule de fes prédéceffeurs d'une coupable diffimulation, en s'oppofant indirectement à la publication des juftifications qu'ils pourroient produire, il ne faudroit pas alors fe refufer à communiquer le travail fait au Tréfor Royal pour la conftater, ni les foixante-trois états particuliers remis à votre Majefté, qui donnent le détail de tous les articles (1), & qui prouvent le vuide de 684 millions dans l'exercice de 1784 (2) ; autrement l'opinion commune reftera contraire, appuyee fur l'examen des comptes de l'Abbé Terray, par fes fucceffeurs, fur le compte détaillé que M. de Calonne lui-même a rendu en 1784, & difcuté au Confeil fans mention du déficit de 1776.... fur tous les Edits, depuis Novembre 1783, qui loin d'annoncer du déficit, n'ont attefté que libération, ordre, équilibre, amélioration, fur la critique que M. de Calonne, encore lui-même, a faite & imprimée en 1781 (3), du déficit prétendu par l'Adminiftration de ce temps-là, fur le choix qu'il vient de faire, pour Greffier de l'Affemblée, de Dupont, ancien Secrétaire, intime de feu M. Turgot ; lequel Dupont a démontré, dans des Mé-

(1) Page 17. (2) Page 19.

(3) Voyez les Comment., queftion premiere.

moires imprimés ſur la vie de ce Miniſtre, que le déficit de 1776 n'étoit qu'apparent, & dans la ſeule vue louable de ſe ménager des moyens annuels de rembourſemens.

Cette opinion commune ne ſera pas plus favorable à M. de Calonne, ſur ce qu'il dit des emprunts entre l'époque de 1776, & Mai 1781.. & du déficit accru dans cet intervale. En effet, dans le doute, auquel croire? Ou à M. Necker, rendant un compte détaillé au Public en 1781, le confirmant dans le douzieme chapitre du ſecond volume de ſon Ouvrage ſur les Finances, ſoumettant ſes états au Conſeil, ſon Compte à la Nation; ſollicitant Votre Majeſté de lui nommer des Commiſſaires pour le juger; ou M. de Calonne, donnant pour tout compte un diſcours vague & plein de contradictions; ſoutenant que l'autorité royale eſt intéreſſée à ne donner aucune connoiſſance du compte général & des états de détail qu'il doit avoir mis ſous les yeux de Votre Majeſté? Ou M. Necker, prouvant, dans le ſupplément au deuxieme volume de ſon Livre, la concordance de ſon Compte rendu avec le tableau de la dette publique, conſigné dans l'Edit d'Août 1784; ou M. de Calonne, qui, après avoir fait, en arrivant au Miniſtere, un compte détaillé de la maſſe entiere de la dette, l'avoir diſcuté au Conſeil, & réglé la libération ſucceſſive par un ſalutaire & inébranlable établiſſement, ſans y parler d'un déficit,

Que le rétabliſſement de la Marine... fit emprunter 440 millions.

veut, trois ans après, en 1787; faire croire aux Notables le contraire de ce qu'il a garanti en Août 1784, comme en Décembre 1783 & 1785?

Diminuant en même temps la ſomme des emprunts faits par M. Necker, exagérer ceux qui ont eu lieu depuis le mois de Mai 1781, juſqu'au mois de Novembre 1783, c'eſt un procédé trop ſingulier, pour ne pas cacher quelque deſſein, ne fuſſe que de faire regarder comme étrangers aux emprunts les prêts de Compagnie de Finances, le crédit fourni par des Tréſoriers; les finances de places & offices; les ſervices de banque; les anticipations, & toutes les autres affaires d'argent, qui, dit-on, montent, elles ſeules, à plus de 400 millions, depuis Novembre 1785, juſqu'en Décembre 1786.

Si le motif eſt pur, pourquoi ne pas donner la quotité préciſe de ces emprunts, depuis Novembre 1783, juſqu'au mois de Janvier 1787, &, au contraire, ne déclarer tout-à-coup, à cette époque, qu'une ſomme *in globo* des emprunts depuis 1776? Cette marche eût mis à même de juger, s'ils ſont au-deſſus de ce que votre Miniſtre avoit avoir eu à payer; il eût évité les recherches & les calculs qu'il a fallu faire pour éclaircir ſi, depuis 1776 juſqu'en Janvier 1787, il n'y a eu que 1250 millions empruntés, dont 440 depuis 1776, juſqu'en Mai 1781 (1), & 450 depuis Mai 1781, juſqu'à

(1) Page 19.

la fin de 1783 (1) ; car alors il en réſulteroit qu'il n'y a eu que 360 millions d'emprunts, depuis la fin de 1783 juſqu'en Janvier 1787 ; ce que M. de Calonne ne ſeroit pas fâché de voir adopter, à l'aide de l'apperçu en gros qu'il donne des emprunts, depuis 1776 juſqu'en Janvier 1787.

Or, Votre Majeſté a heureuſement ſous les yeux le compte général de ſes Finances..... appuyé de 63 états particuliers, qui en donnent les détails (2). Ces détails, exacts & détaillés (3), mettent Votre Majeſté continuellement à portée de vérifier l'exactitude de l'état ſuivant :

EMPRUNTS.

	millions.	
Edit de 1783, ...	100	
Décembre 1784, ...	125	
Décembre 1785, ...	80	
Novembre 1786, ...	30	
Caiſſe d'Eſcompte, ...	70	
Emprunt de 1782, preſque doublé en 1784, chapitre 12 du deuxieme volume de M. Necker, mis par modération, à...	75	560 millions
6697 mille l. de rentes créées depuis Août 1785, juſqu'à Novembre 1786, ſur les Edits de 1771, 1781, & 1782, formant un capital au moins de...	80	

(1) Page 19. (2) Page 17. (3) Page 12.

Voilà donc déjà un apperçu de 560 millions, au lieu d'un de 360, à quoi on desireroit qu'on pût croire que les emprunts montent depuis Novembre 1783, jusqu'en Janvier 1787.

Cependant il n'est point encore question de plus de 400 millions d'affaires de toutes especes: emprunts particuliers de Pays d'Etats, moyen de crédit, créations, anticipations, services, bonifications considérables, obtenues aux baux des différentes Compagnies de Finances (1). Ces détails, vrais & circonstanciés, donnent à Votre Majesté la facilité de juger avec pleine connoissance, si votre Ministre a usé avec la plus grande réserve possible, de tous ces moyens de crédit... Je dois encore faire mention, pour completter le tableau des accroissemens de revenus, produits par les sols établis, par le forcement des Vingtiemes & des Capitations, par les diminutions d'intérêts (2); enfin, par l'impôt extraordinaire du dixieme, mis sur les pensions & traitemens de Finances, quoique votre Ministre ait spécialement avancé (3) qu'il n'y a eu directement ni indirectement, aucune sorte d'augmention d'impôt.

Malgré ces emprunts, malgré les recours continuels aux moyens de crédit, malgré l'accroissement énorme des revenus de l'Etat; enfin, malgré les acquittemens,... l'ordre,... l'économie, & les arrangemens, il n'en résulte pas

(1) Page 21. (2) Page 20. (3) Page 12.

moins

moins que le déficit annuel, après de nouveaux accroiſſemens, ainſi que les emprunts annuels & les cauſes de ce déficit, ſont trop publiques, pour que les effets en ſoient myſtérieux; & quoique votre Miniſtre cherche à en expliquer les cauſes par des événemens fort antérieurs, les réſultats précédens, comparés avec les réſultats actuels, déterminent le jugement contraire.

Ces faits ne détruiſent pas moins les doutes qu'il ſe plaît à élever ſur l'emploi de la maſſe énorme des revenus & des emprunts, depuis 1783. C'eſt bien contredire l'évidence, que de s'efforcer de perſuader qu'ils ont ſervi à nous créer une Marine formidable; .... à ſoutenir une guerre nationale; .... à affranchir les mers; .... à procurer une paix ſolide. Tous ces avantages étoient acquis à cette époque. M. Necker a certifié, en 1784, chap. 12 de ſon deuxieme volume, qu'il reſtoit à peine 100 millions à payer de dettes de la guerre, dont les extinctions de rente, pendant une ou deux années, ſuffiroient pour payer l'intérêt.

Le revenu augmenté par les bonifications.

Ce qui pouvoit exiſter en Novembre 1783 étoit donc, tout au plus, des intérêts annuels d'emprunts, depuis 1776 à 1783. Votre Majeſté l'a en quelque ſorte déclaré, d'après M. de Calonne, dans l'Edit de 1784, où il eſt dit : « qu'ayant jeté un regard attentif ſur la maſſe » entiere de la dette publique, elle a reconnu, » avec grande ſatisfaction, que cette dette s'é-

» teindra facilement dans une période détermi-
« née ». Ainſi, en ſuppoſant que les ſols pour livre, impoſés en 1781, & les impôts augmentés ou mis par M. de Calonne, n'aient pas mis au pair; en adoptant même ce que M. de Calonne avance ſans preuve, & cependant en contrariété avec M. Necker, qui a donné des états détaillés, le déficit fût-il de 80 millions en 1783 (1), il n'exigeoit, en trois ans, qu'un ſupplément de 240 millions, ſans déduire les bonifications conſidérables obtenues dernierement au renouvellement des baux. Comment donc concevoir & expliquer aujourd'hui la promptitude avec laquelle le danger eſt devenu imminent; .... un déficit tel que celui qui exiſte; .... la criſe dont l'exploſion précipitée eſt ſi menaçante; .... le déſordre qui exiſte; .... ce vuide effrayant (2)? Comment allier ce déſaſtre ſi preſſant, avec la dépenſe de plus d'un milliard d'extraordinaire, dont les Edits de Votre Majeſté, & les affaires connues donnent l'apperçu?

L'impoſſibilité de faire aucun bien.

Comment le déſordre, en 1787, eſt-il tel qu'il ſoit impoſſible de faire aucun bien; .... de ſuivre aucun plan d'économie auſſi long-temps qu'il ſubſiſtera, tandis que depuis 1783, l'ordre, l'économie, les arrangemens ont plus fait que les moyens de crédit... & ont tout ſoldé (3)?

Cette triſte vérité.

C'eſt à éclaircir ces triſtes vérités, Sire, que Votre Majeſté doit être vivement pénétrée de

(1) Page 19. (2) Page 12. (3) Page 20.

la néceſſité d'employer les moyens les plus efficaces.

L'intention de Votre Majeſté de commencer par connoître le véritable état de ſes Finances vient d'être manifeſté à l'Europe entiere. Mais, Sire, ſe fier à un ſeul homme, ou à des gens indiqués par lui, pour acquérir ces connoiſſances, c'eſt un moyen douteux de parvenir à connoître la vérité: la lumiere naît de la diſcuſſion; le refus de Votre Miniſtre de s'y livrer, comparé avec la maniere loyale dont s'y ſont livrés quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, eſt une prévention qui ne lui eſt pas favorable. Qu'y a-t-il à redouter déſormais pour la Nation, après les aveux humilians qu'il s'eſt permis dans l'Aſſemblée des Notables? L'expérience refute l'allégation de compromettre votre autorité. Quel honneur ne fit pas à Votre Majeſté le Compte rendu de M. Necker, en conciliant à ce Miniſtre le cœur de vos Sujets! Et ſi, dans ſes Ouvrages, il s'eſt gliſſé quelques erreurs dangereuſes au régime de quelques Provinces du Royaume, ce ſont de légeres ombres au tableau, que des connoiſſances mieux approfondies auroient fait diſparoître.

C'eſt donc par la diſcuſſion, Sire, & par la communication des pieces, que V. M. peut acquérir une connoiſſance certaine du véritable état de ſes Finances, & de la réalité du déficit, ainſi que de ſes véritables cauſes. Ces préliminaires doivent indiſpenſablement précéder la

ressource du remede curatif proposé par son Ministre (si on étoit persuadé de son efficacité); autrement V. M. courroit risque d'agraver le mal & de précipiter la ruine de l'Etat, en laissant subsister les vices de l'Administration.

En effet, quels que soient les abus que (1) l'intérêt, le crédit, la fortune, & d'antiques préjugés, semblent avoir respectés... abus d'inégalité dans la répartition des subsides.... des disproportions entre les contribuables.... de perception dans la Taille... gêne de commerce & de l'industrie.... dépérissement du Domaine.... dégradation des forêts : ils peuvent être cause de non-valeur dans les revenus du Trésor-royal, ou que ces revenus ne sont pas plus considérables, & ne montent pas à 700 millions, au lieu de 585; mais plus ils sont antiques & accrédités, plus on aura de peine à se persuader que c'est leur existence qui, depuis 1783, rend les revenus insuffisans, qui a produit le déficit considérable qui s'est accru.... le désordre qui subsiste... le vuide effrayant qu'on apperçoit... le danger sans cesse imminent dont votre Ministre prétend que l'Etat est ménacé. Cette situation n'existoit surement pas avant cette époque: j'en appellerois à ses prédécesseurs existans, pour l'éclaircissement de ce fait qui les inculpe, s'il leur étoit permis de se justifier, & si on n'étoit pas rassuré par les faits du ministere même de M. de

(1) Page 23.

Calonne. En effet, ce danger imminent n'exiſtoit ſûrement pas aux yeux de ce Miniſtre, quand, au mois d'Août 1784, il préſenta à Votre Majeſté & à ſon Conſeil le tableau de la maſſe entiere de la dette publique, après en avoir conſidéré les parties pour en mieux connoître l'enſemble, & reconnu, en le démontrant au Conſeil, qu'elle s'éteindroit facilement dans une période déterminée; quand par l'Edit de Décembre 1785, il aſſuroit que l'entier acquit des engagemens ſeroit conſommé en 1786, l'appurement total & l'ordre dans les Finances rétabli.... quand alors il a garanti, dans ſes inſtructions au Parlement, un Etat proſpere.

Le plus grand de tous les abus conſiſte donc moins dans l'inſuffiſance des revenus que dans la mauvaiſe adminiſtration de celui qui en dirige la dépenſe. Quels revenus ne ſeroient pas inſuffiſans, quand un Adminiſtrateur, malgré le déficit qui le preſſe, fait conſiſter la réalité de ſon économie, à ſolder en ce moment des indemnités renvoyées à des circonſtances plus heureuſes? quand il ſoutient qu'il falloit porter dans ces circonſtances déſaſtreuſes l'exactitude des paiemens au-delà même de l'exigibilité, pour donner une juſte idée de la fécondité de nos reſſources à l'Europe entiere, à qui ce plan d'ordre & d'économie le force bientôt de dévoiler l'attitude de la pénurie, le vuide effrayant, & le danger imminent qui en font les triſtes & néceſſiteux effets?

Vous aſſurer, Sire, que c'eſt du ſein même du déſordre que jaillira une ſource féconde qui fertiliſera toutes les parties de la Monarchie (1), c'eſt vous propoſer les moyens de fournir à la dépenſe, loin d'appliquer le remede curatif au déſordre de l'emploi des revenus, à la profuſion en tout genre de votre Miniſtre. Bien ordonner les dépenſes & les diminuer, voilà le remede curatif qui procureroit la reſtauration des Finances. Augmenter les revenus pour ſuffire à l'accroiſſement des dépenſes d'une adminiſtration déſordonnée, c'eſt conſacrer & enraciner le mal dans ſon principe, c'eſt faire illuſion aux vues paternelles de Votre Majeſté.

Ah! Sire, que n'a pas à craindre la Nation, quand encouragée d'un côté par la bonté avec laquelle, à l'exemple de Henri le Grand, vous conſultez les Notables du Royaume ſur les moyens de ſoulager vos Sujets, & de mettre l'ordre dans vos Finances, elle voit, de l'autre côté, votre Miniſtre déclarer, imprimer, diſtribuer publiquement que cette auguſte Aſſemblée trouve bon ce qu'elle a jugé inconſtitutionnel, & juſte ce qu'elle a déſapprouvé comme vexatoire! Ses alarmes ſe ſont accrues, quand elle a vu que de ce détail pompeux d'ordre, d'économie, d'arrangement, prononcé avec complaiſance par votre Miniſtre au commencement de ſon diſcours, il n'en eſt réſulté qu'un aveu de

---

(1) Page 23.

défordre & de danger imminent, prononcé avec affurance.

La reconnoiffance de votre Peuple, Sire, eft fans bornes; mais fa confternation eft générale; & fa crainte eft d'autant mieux fondée, qu'il fe voit ménacé de l'exécution d'un plan dangereux, nuifible même à fes intérêts, & qu'on a eu l'art de voiler tout ce qu'il renferme de pernicieux, par la flatteufe efpérance d'un avenir fait pour féduire le cœur de Votre Majefté.

La crife réelle eft celle où on s'efforce de plonger vos Sujets. Celle de vos Finances, qui n'eft que l'effet d'une mauvaife adminiftration, ne peut avoir de fuites fâcheufes que celles préparées par votre Miniftre, en armant les claffes des citoyens les unes contre les autres, en cherchant, par des imprimés répandus avec profufion, à rendre les deux premiers ordres de l'Etat odieux à la Nation, après avoir élevé des doutes dans l'ame de Votre Majefté fur leur zele & leur amour pour fa perfonne facrée.

L'indignation, Sire, contre votre Miniftre eft générale, le cri univerfel. C'eft comme membre d'un de ces premiers ordres inculpés que je me dévoue au falut public, plein de confiance dans la bonté de Votre Majefté, dans fon amour pour fes Sujets; j'ofe efpérer qu'elle rendra juftice à mon zele, au foin que j'ai pris de lui dévoiler des vérités fi importantes pour le bonheur public.

Dirigé, Sire, par ces vues paternelles, par la bonté de votre ame, qui ne s'eſt jamais démentie, & ſeul eſpoir de vos Sujets dans ce moment, daignez, à l'exemple du grand Roi que vous avez choiſi pour modele, daignez écouter les repréſentations des perſonnes qui, chargées de votre confiance, n'ont d'autres intérêts que le bonheur de vos peuples; daignez rejeter toute idée contraire; défiez-vous des gens capables d'élever dans votre ame des doutes ſur l'attachement de vos Sujets : ils cherchent à troubler cette heureuſe harmonie, cet amour ſi pur que Votre Majeſté mérite à tant de titres.

Daignez enfin prendre des connoiſſances aſſurées par la diſcuſſion d'une geſtion dont les faits détruiſent vos promeſſes, dont les réſultats ſont en contradiction avec vos Edits; dont le compte rendu n'offre lui-même que contradiction; dont l'Adminiſtrateur voudroit perſuader que le déſordre eſt réſulté de l'ordre & de l'économie; que ce déſordre eſt antérieur à l'époque de 1783, quand en 1784 & 1785, il a publiquement reconnu le contraire; qu'il ſoulage le peuple de trente millions d'impôts, quand il cherche à en doubler le produit; enfin qui, pour mieux s'attacher le cœur de Votre Majeſté & la mieux tromper ſur ſes vues déſaſtreuſes pour l'Etat, les a parées du voile des ſentimens qu'il ſavoit être les plus chers à un Monarque qui veut être le pere de ſes peuples, tandis qu'il cherchoit à les écraſer par une perception

ception de Vingtiemes & de droits de timbre, plus exacte; ce qui veut dire, dans l'acception de M. de Calonne, ignorée de Votre Majesté, PLUS RIGOUREUSE.

La Nation, Sire, dont les clameurs ne s'accroissent que par la justice qu'elle rend à vos vertus, & au desir que vous avez si manifestement démontré de ne rechercher que son bonheur, en appelle au cœur de Votre Majesté; c'est-là qu'elle est sûre d'être protégée & secourue par un Monarque qui ne desire véritablement adopter de projets que ceux où il voit le soulagement de ses peuples, qui aime à ne se montrer à eux que comme leur pere. Puissent ces précieux sentimens éclairer sa bonté, dans un moment où la Nation attend avec inquiétude les effets de sa justice !

NOTES justificatives des faits avancés dans les réflexions que je viens de présenter à VOTRE MAJESTÉ.

QUAND M. l'Abbé Terray vint au Ministere, la dépense surpassoit la recette de plus de 75 millions : il présenta son compte au feu Roi en 1772; soit en augmentation d'impôts, soit en petites banqueroutes partielles, il eut l'art de surpasser la recette de la dépense, de cinq millions. Il en résulte que de 1770 à 1775,

le Roi a tiré de ses Peuples quatre-vingt millions de plus. . . . . 80 millions.

Le compte de l'Abbé Terray, en 1775, présente une recette de 366,879,746 livres.

Celui de M. Necker, pour l'année 1781, en présente une de 427,530,571 livres. Ainsi, les revenus du Roi ont encore augmenté, en six ans, de . . . 60

Les revenus actuels, pour 1787, étant de six millions, qui proviennent des impôts de M. de Fleury, des extensions qu'on a données à la partie des Contrôles, des Aides & du renouvellement des baux, du Dixieme sur les pensions & traitemens de finances, comme aussi des 15 millions augmentés sur les toiles par un simple Arrêt du Conseil, il en résulte que depuis 1781 jusqu'en 1787, le Roi a augmenté ses revenus de plus de 87 millions, ci . . . 87

Et du commencement de son regne, de 147 millions.

Votre Majesté verra par ce tableau si l'attitude de la pénurie étoit véritablement celle que M. de Calonne devoit avoir.

M. l'Abbé Terray avoit présenté au Roi

régnant ſon compte rendu pour 1775 : le total de ſa recette eſt de 366,879,746 livres, ainſi que Votre Majeſté peut le vérifier.

Celui de M. Necker, pour l'année 1781, préſente une recette de 427,530,471 livres.

La France demande à M de Calonne, quel eſt l'article du Mémoire de M. Necker, qui puiſſe être argué de faux, & ſi la part du Roi, dans les profits des Finances, n'a pas monté à plus de ſix millions par an, & ſi la Loterie Royale ne produit pas plus de ſept millions. Pour éclaircir les faits, à la ſatisfaction de la Nation, il faudroit permettre à MM. Necker, de Fleury & d'Ormeſſon, Miniſtres inculpés par M. de Calonne, de ſe défendre & d'éclairer Votre Majeſté, les Notables & la Nation. Voilà le ſûr moyen de connoître la vérité : l'éluder, c'eſt craindre les éclairciſſemens que Votre Majeſté acquerroit par cette diſcuſſion ſi deſirée de la Nation, c'eſt redouter la vérité. Que Votre Majeſté daigne bien peſer cette réflexion; le bonheur de ſes Sujets y eſt intéreſſé, & la gloire de ſon regne y eſt attachée.

Votre Miniſtre prétend que M. Necker a diſſimulé les dépenſes de 440 millions. Suppoſons-le pour un moment. Mais M. de Fleury, par les deux ſols pour livre ſur les droits qui n'en étoient pas frappés, a augmenté la recette de 55 millions; ajoutant à cette ſomme les dix millions d'excédant de recette que préſente le compte de M. Necker, cela fait 65 millions pour

payer les intérêts de 440 millions. Quand on ſuppoſeroit que ces intérêts montent à la ſomme exagérée de 35 millions, M. de Calonne devroit avoir encore un excédant de 30 millions de recette.

On voit par ce détail, que jamais Miniſtre des Finances n'eſt parvenu au Contrôle général dans une ſituation plus heureuſe, & plus éloignée de forcer à prendre l'état de pénurie. La recette n'a fait qu'augmenter depuis ſon avénement au Miniſtere. 1°. Il y a ſix années d'extinction de rentes viageres; à deux millions par an, cela fait 12 millions; 2°. M. de Calonne a renouvellé toutes les affaires de Finances quelconques; 3°. quoiqu'il avance poſitivement (1) n'avoir fait directement ni indirectement aucune augmentation d'impôts, ni avoir établi aucun droit nouveau, il eſt cependant notoire qu'il a donné une grande extenſion aux droits de Contrôle, qu'il a mis un Vingtieme extraordinaire ſur les penſions des Citoyens, & les traitemens de finances. Il a, par un ſimple Arrêt du Conſeil, augmenté les Tailles de 15 millions, ſous prétexte des Corvées; & quand cette ſomme y ſeroit employée, il n'en réſulteroit pas moins que la recette auroit augmenté de plus de 27 millions par an, à ajouter aux 30. Ainſi, ce Miniſtre économe a donc mangé, dans trois ans trois mois d'adminiſtration, non-ſeulement le fonds

(1) Page 12.

de 57 millions de rentes, mais encore celui de 113 millions de rentes, montant du déficit, & un million au moins d'emprunts ou d'affaires; ce qui fait un capital de 4 milliards 400 millions. Ce tableau, Sire, n'a pas besoin de réflexion pour éclairer votre Majesté : la seule façon de le réfuter, est de produire les comptes remis à Votre Majesté pour l'année 1787, d'en permettre la discussion aux Ministres inculpés par M. de Calonne; jusques-là le Public restera persuadé de la fausseté de ses assertions.

EXTRAIT des différens préambules des Edits d'Emprunts, depuis le Ministere de M. de Calonne.

ÉDIT de Décembre 1783.

Emprunt de 100 millions.

NOUS étant fait rendre compte des dettes arriérées, nous en avons réglé les paiemens, de maniere qu'ils ne dérangent en rien les vues d'ordre, de liquidation & d'amélioration que nous avons adoptées pour nos Finances. Après avoir fermé l'emprunt de 200 millions, encore ouvert pour moitié, nous avons jugé d'y substituer un emprunt de 100 millions.

Occupés de tous les moyens d'opérer effi-

cacement cette délibération nous avons résolu d'établir une caisse d'amortissement.... C'est ainsi qu'en acquittant nos engagemens, en prenant de justes mesures pour assurer l'équilibre entre nos recettes & nos dépenses, nous parviendrons enfin à diminuer le poids de l'impôt.

Arrêt du Conseil, du 14 Mars 1784.

Sa Majesté veut maintenir les dispositions ordonnées pour ses Finances, en sacrifiant toute dépense d'agrément, en différant toutes celles qui peuvent se remettre, en suspendant des constructions sur les fonds de ses bâtimens.... se privant, pendant quelque temps, du plaisir de faire des graces.

Édit d'Août 1784.

Caisse d'amortissement.

Nous avons porté un regard attentif sur la masse entiere de la dette publique; nous en avons considéré toutes les parties, pour en bien connoître l'ensemble; & après avoir fait discuter en notre Conseil le compte détaillé que nous nous sommes fait rendre, nous avons reconnu avec une grande satisfaction que cette

dette s'éteindra facilement dans une période déterminée, par des moyens sûrs, gradués.... qui pourront être maintenus en tout temps.... même de guerre; dans l'espace de vingt-cinq ans, il sera remboursé plus de 1264 millions de la dette publique, & nul motif ne pourra jamais nous faire départir d'un plan qui mettra l'ordre dans toutes les parties de la Finance: donnant au crédit la force, étendra l'Agriculture, l'effort du Commerce, l'énergie de l'industrie nationale, en rendant tous les soulagemens possibles & toutes les améliorations faciles.

ÉDIT du 30 Décembre 1784.

Emprunt de 125 millions.

LA néceffité de continuer avec exactitude l'acquittement des dettes... les engagemens pris pour accélérer les paiemens arriérés... nous obligent d'ouvrir un emprunt qui facilite toutes les dispositions d'ordre & d'économie.

C'est en augmentant nos ressources pour la diminution des frais de recouvremens, c'est en soulageant nos Peuples par une distribution plus égale du fardeau qu'ils supportent, que nous assurerons de plus en plus la solidité des créances publiques.

ÉDIT de Décembre 1785.

Emprunt de 80 millions.

TOUS nos engagemens ont été acquittés... tels ſont les fruits, telles devoient être les baſes du plan que nous avons adopté ; l'entier acquit doit être conſommé dans le courant de l'année 1786, & nous avons la ſatisfaction d'être aſſurés qu'avec le ſecours du nouvel emprunt, nous pourrons effectuer cet apurement total, ſans lequel l'ordre que nous travaillons à mettre dans nos Finances, ſeroit impoſſible.

Apperçu des Emprunts ou affaires de M. de Calonne depuis 1783.

Edit de Décembre 1783, ...	100	millions.
Edit de Décembre 1784, ...	125	
Edit de Décembre 1785, ...	80	
Edit de Septembre 1786, ...	30	
Caiſſe d'eſcompte, ...	70	
Emprunt de 1782, preſque double en 1784, chap. 12 du 2^e^ Vol. de M. Neker, ... ,	75	
D'Août 1785 à Novembre 1786. *6;697* mille livres de rentes créées dans les Edits de 1770, 1781, 1782. Capital, au moins	80	
Emprunts d'Etats.		
Bretagne, ...	6	
Languedoc, ...	8	
Bourgogne, ...	4	
Artois, ...	2	
Gênes, ...	6	
Autre de Greix, Bugey & autres, ci, ... *Mémoire.*		
Emprunts particuliers.		
Dons de Clergé, ...	18	
Retenues des bénéfices de la Ferme générale, ...	22	
Prêts par elle, ...	12	
Ibidem, des Régiſſeurs, ...	12	
Des Adminiſtrateurs du Domaine, .	12	
Créations d'Offices.		
De Fermiers, Régiſſeurs & Adminiſtrateurs, ...	13	
Payeurs & Contrôleurs des Rentes,	7,800	
Agens de Change, ...	6	
Receveurs Généraux de Paris, . .	2	
Receveurs de la Ville, ...	1	
Rachats des Droits caſuels des Tréſoriers de France en Province, .	2	
Receveurs particuliers à Paris, . .	1,400	
Changeurs des Monnoies, . . .	352	
Ventes.		
Du Château Trompette, ...	6	
De l'Arſenal de Marſeille, ...	8	
Du Comté de Bourgogne, ...	4	
Service de Banque, * au moins . .	90	
Anticipations, ...	90	
Refonte de Louis, . *Mémoire.*		
Maîtriſes dans tout le Royaume, .		
	893,552 mille liv.	

* Incertain; ſous M. Neker; le ſervice étoit de 150 millions.

Copie de la Lettre écrite par M. le Comte de Kerſalaun, à M. de Calonne, le 6 Avril 1787.

MONSIEUR,

MON intention n'avoit jamais été de vous faire un myſtere du Mémoire que je deſirois préſenter au Roi. Je vous en deſtinois une copie ſignée de moi, ainſi que celle que j'ai cherché à faire parvenir à Sa Majeſté, plus juſte en cette occaſion, que vous ne le fûtes envers le Marquis de Kerſalaun mon pere, Magiſtrat vertueux, auquel vous cherchâtes des crimes, ſans lui communiquer les pieces qui auroient pu ſervir à ſa juſtification.

Puiſque vous m'avez prévenu, MONSIEUR, en vous procurant par la violence ce que vous étiez aſſuré de tenir de la loyauté de mes ſentimens, me voilà diſpenſé de vous adreſſer l'exemplaire qui vous étoit deſtiné, & que vous avez fait ſaiſir.

Tant que vous avez cru qu'il étoit de votre intérêt de faire le bien de la Bretagne, ma Province, j'ai dû faire plier mes ſentimens devant l'intérêt de mon pays. Aujourd'hui que je le vois menacé de partager le ſort alarmant de la France, j'ai cru devoir confondre mes ſentimens

avec l'amour de la Patrie, & faire parvenir la vérité aux pieds du Trône.

Je présume, d'après les perquisitions qui se sont faites chez moi la nuit derniere, que vous étendrez sur le fils les persécutions que vous avez exercées contre le pere : mais comme un pur amour pour la gloire du Roi, pour le bien de l'Etat, a guidé mon cœur, j'attends les événemens avec la fermeté d'une ame patriote & vertueuse.

Si vous parlez de mon Mémoire au Roi, Monsieur, je vous prie de vouloir bien lui communiquer ma Lettre, & de ne pas oublier de joindre au Mémoire la note justificative qui en fait partie, ainsi que le Tableau des emprunts, qui a été saisi avec les autres feuilles.

J'ai l'honneur d'être, &c.

N. B. On assure que cette Lettre fut remise au Suisse de M. de Calonne, le Samedi 6, par le Comte de Kersalaun lui-même.